



## DÉCISION N° 2024-111

**Objet** : Passation d'un marché avec la thérapeute Madame Hélène Kliminski pour l'animation d'un atelier de sonothérapie, le samedi 16 mars 2024.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de poursuivre le cycle de rencontres et d'échanges intitulé « L'instant Parent'Aise », initié en 2021 et désormais subventionné en partie par le REAPPY et le département des Yvelines,

**CONSIDÉRANT** le souhait de proposer aux parents des outils d'accompagnement à la parentalité en partenariat avec la PMI et le PEJAP de la ville,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du public pour toutes les informations et les actions concernant le développement et le bien-être des enfants,

**CONSIDÉRANT** le souhait de proposer des activités en médiathèque dès le plus jeune âge et de valoriser les collections sur les thèmes abordés,

**CONSIDÉRANT** le souhait de sensibiliser les parents à la musique, comme voie de stimulation multisensorielle et de relaxation, et de leur proposer des outils d'accompagnement à la parentalité.

**CONSIDÉRANT** que conformément aux articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec la thérapeute Hélène Kliminski, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que l'atelier proposé par Madame Hélène Kliminski est pertinent et répond aux besoins exprimés par la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la prestation, à la personne susmentionnée,

## DÉCIDE

**Article 1 :** de signer le contrat de prestation avec Madame Hélène Kliminski, demeurant 24 avenue de Provence, 78140 Vélizy-Villacoublay, pour l'animation d'un atelier parent-enfant de sonothérapie, dans le cadre du cycle « L'instant Parent'Aise », le samedi 16 mars 2024. L'atelier offrira aux parents et aux enfants un moment de détente, d'éveil et de partage.

**Article 2 :** l'atelier sera assuré par la thérapeute Madame Hélène Kliminski, et se déroulera de 10h à 11h15 dans la salle Rêver. Il est destiné aux enfants à partir de 6 ans et à leurs parents.

**Article 3 :** le coût total de la prestation, incluant le transport, s'élève à 300 € T.T.C (non assujetti à la T.V.A.). Cette somme est inscrite au budget de la ville conformément à la nomenclature M57.

**Article 4 :** le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 22/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240222-DEC\_2024\_111-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Acte affiché du 27/02/2024 au 28/04/2024